

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE

Les autres points à l'ordre du jour

• Le Cyclo des Monts devrait avoir lieu en juin

Cyclo des Monts est prévue les 12 et 13 juin, si les conditions sanitaires sont favorables. L'organisation a été adaptée aux contraintes actuelles. Les parcours seront proposés sur quatre demi-journées (5 à 6 villages traversés par demi-journée). Des groupes de 5 à 6 enfants maximum par village seront constitués. Le tarif est fixé à 10 € par enfant.

• Tourisme

Une convention est à signer avec le Comité Rhône et Métropole de Lyon de la Fédération française de la randonnée pédestre, dans le cadre de la redynamisation du GR7, la Traversée du Massif central par les Parcs. La Communauté de communes est concernée pour 38 km (Villechenève/Sainte Catherine). Une participation de 2 890 € a été approuvée. En ce qui concerne la ligne ferroviaire de la Brévenne, l'association du chemin de fer touristique de la Brévenne pourra exploiter ce tronçon sur le plan touristique. Le conseil communautaire a approuvé les conventions nécessaires.

• Culture

Une subvention de 3 000 € a été attribuée à l'association l'Araire, groupe de recherche sur l'histoire, l'archéologie et le folklore du pays lyonnais.

• Loisirs

Une demande de subvention est effectuée à l'Agence nationale du sport pour des travaux à la piscine de Hurongues. Des demandes auprès de l'État, la Région et le Département ont été approuvées pour un projet d'aménagement du plan d'eau d'Hurongues.